

Édito

Conditions d'exercice du mandat

Agir, maintenant !



À deux ans des prochaines élections municipales, la France risque-t-elle de connaître une pénurie de candidats ? Les chiffres record des démissions de maires et de conseillers municipaux ont de quoi inquiéter.

À la suite de l'action de l'AMF, la protection des

élus contre les violences et l'amélioration des conditions d'exercice de leur mandat sont devenues des causes nationales mais trop de plaintes demeurent classées sans suite. L'État doit donner les moyens d'enquête aux forces de police et de gendarmerie, ainsi qu'aux parquets, pour permettre à la justice de sanctionner rapidement les agresseurs.

Les sanctions pénales doivent elles-aussi être renforcées. Le Parlement a définitivement adopté, mi-mars, une proposition de loi sénatoriale à cet effet. L'AMF avait notamment plaidé pour que le législateur allonge le délai de prescription de certains délits (diffamation, injure publique) pour permettre aux élus de mieux se défendre contre le harcèlement en ligne. L'Assemblée nationale s'y est opposée, ce qui souligne, une fois de plus, l'écart entre les positions des députés et la réalité de ce que nous vivons.

S'agissant des conditions d'exercice du mandat, là encore grâce à l'AMF qui a formulé de nombreuses propositions, le gouvernement a pris l'engagement lors du 105^e congrès de notre Association, d'adopter une réforme à la fin de ce semestre. Revalorisation des indemnités, protection fonctionnelle, couverture sociale, disponibilité, formation, congé maternité, etc., il est impératif de bâtir un cadre sécurisant pour ceux qui choisissent de se consacrer à leur mandat et, souvent, de le rendre compatible avec une activité professionnelle. D'ores et déjà, deux propositions de loi déposées au Sénat et à l'Assemblée nationale comportent de nombreuses dispositions.

Les élus locaux ne demandent pas de privilèges, ils veulent simplement pouvoir travailler. Leur engagement est essentiel à la survie de notre démocratie.

DAVID LISNARD



Préparation de la rentrée scolaire 2024

Le président de l'AMF a saisi Nicole Belloubet, nouvelle ministre de l'Éducation nationale, pour relayer les inquiétudes des maires au sujet des annonces de fermetures de classes, voire d'écoles, à la prochaine rentrée scolaire, notamment en milieu rural. L'AMF demande que les DASEN établissent une concertation préalable avec chaque maire concerné avant d'annoncer de telles mesures, conformément au Plan France ruralités qui vise à donner aux élus une vision à trois ans de l'évolution de la carte scolaire. Elle rappelle la nécessité de revoir en profondeur la méthode de travail entre les directeurs académiques et les maires afin de réellement tenir compte des prévisions de développement des communes, du niveau des investissements consentis et des incidences de la fermeture d'une classe ou d'une école pour les élèves et l'attractivité de la commune.

Concertations locales

De manière plus globale, l'AMF demande que les projets de fermeture de classe soient soumis à l'accord des maires, comme l'État s'y est engagé depuis 2019 pour les projets de fermeture d'école dans les communes de moins de 5 000 habitants. L'extension de cette mesure à l'ensemble

des communes serait de nature à reconnaître pleinement le rôle de partenaire incontournable que jouent celles-ci aux côtés de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, l'AMF rappelle que les maires sont en attente d'une meilleure visibilité sur les objectifs de moyen et long terme recherchés en matière d'évolution du système éducatif à travers le déploiement de multiples dispositifs de concertation et d'expérimentations, auxquels ils sont insuffisamment associés, qui s'accumulent et demeurent peu explicites. C'est notamment le cas des concertations locales « Notre école, faisons-la ensemble » et de la généralisation du dispositif Territoires éducatifs ruraux, décidée sans concertation préalable au niveau national et sans évaluation. L'AMF ne souhaite pas que cela aboutisse à une amplification des regroupements d'écoles ou à une modification en profondeur du cadre de l'exercice de la compétence scolaire et du statut de l'école.

De la même manière, l'annonce d'une possible généralisation de l'expérimentation d'une tenue à l'école, à la rentrée 2026, avant même le déploiement de l'expérimentation, nécessitera d'associer au préalable étroitement l'AMF compte tenu des risques d'incidences financières pour les communes.

Le risque terroriste à l'échelle communale

La commission Sécurité de l'AMF s'est réunie le 6 février 2024, avec pour thématique « la prise en compte du risque terroriste à l'échelle communale ». Ce temps d'échanges a permis de distinguer les acteurs agissant en première ligne, police et gendarmerie nationales, via le déploiement de leurs services spécialisés, tout en rappelant le rôle essentiel joué par les maires au sein du continuum de sécurité. Les maires, constituant l'un des piliers de la sécurité locale et les plans communaux de sauvegarde, restent l'outil de référence quelle que soit la nature du risque, y compris terroriste. Éric Menassi, maire de Trèbes, a pu témoigner de l'impact terrible d'une attaque terroriste, confirmant l'absolue nécessité de pouvoir s'y préparer et insistant sur « le rôle de communication fondamental du maire auprès de la population ». Philippe Tireloque, directeur national adjoint de la sécurité publique et



Mathieu Debatisse, sous-directeur à la sous-direction anti-terroriste, ont confirmé pour la police nationale, le rôle central du maire qui se place aux confluent des différents dispositifs de prévention. Ils ont insisté sur l'importance d'intégrer au sein des plans communaux de sauvegarde les notions de signaux faibles et de zones à risques. Le Colonel Alexandre, représentant le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, a également évoqué l'action

de formation et le rôle de coordination à l'échelle du territoire du GIGN, en lien avec les brigades territoriales et les maires. Noémie Angel, directrice générale adjointe en charge de la qualité de la formation du Centre national de la fonction publique territoriale, a rappelé que ses services disposaient d'un catalogue de

formations répondant aux enjeux de coordination entre forces de sécurité intérieure et polices municipales. En matière d'accompagnement spécialisé, Jean-Michel Fauvergue, ancien chef du RAID et ancien député de la majorité, a confirmé la nécessité de soutenir les maires par un travail d'accompagnement professionnel axé sur les plans communaux de sauvegarde adaptés en fonction des caractéristiques de la commune.

Digues domaniales

Plusieurs intercommunalités ont « hérité », depuis le 29 janvier, de la gestion des digues de protection contre les inondations auparavant gérées par l'État (digues domaniales). Dans la continuité de sa mobilisation sur ce transfert, l'AMF a organisé un webinaire le 19 mars de 10h à 12h, en présence de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Il s'agissait d'établir un premier bilan et de répondre aux interrogations persistantes (mise en œuvre des conventions, enjeux financiers, responsabilité, etc.).

Retrouvez le webinaire, organisé avec France Dignes et l'Association nationale des élus de bassin (ANEB) sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr/ réf. 42124
Informations auprès de interco@amf.asso.fr

Échanges nourris avec Catherine Vautrin

Le président de l'AMF a rencontré, fin février, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin afin d'évoquer plusieurs sujets d'actualité.

Il a demandé à ce que l'AMF soit associée aux réflexions relatives à la préparation d'une loi de programmation sur le grand âge ou d'une réforme d'ampleur et a attiré l'attention de la ministre sur les difficultés financières des EHPAD, des résidences autonomie et des services d'aide à domicile.

Des réponses globales doivent être apportées aux besoins des personnes âgées s'appuyant sur des financements dédiés et non sur les budgets communaux aujourd'hui très contraints.

David Lisnard a également évoqué le service public de la petite enfance prévu par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Il a insisté sur la nécessaire souplesse accordée aux communes « autorités organisatrices »

dans le cadre de la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences, et sur la compensation intégrale des charges induites, quelle que soit la strate de la commune.

Ont été également abordés la pénurie de professionnels des métiers du grand âge et de la petite enfance ainsi que la nécessité d'agir sur la formation, l'attractivité des métiers, les conditions de travail et la création de passerelles dans le cadre de parcours professionnels... La réponse à la pénurie ne doit pas aboutir à une diminution de la qualité de prise en charge.

Le président a enfin rappelé que les maires doivent être étroitement associés au déploiement de la réforme France Travail et des comités territoriaux qui seront mis en place, eu égard à leur implication en matière d'emploi et d'insertion, à leur proximité avec le tissu économique et associatif et à leur capacité de lever des freins au retour à l'emploi.

Crise du logement : les 25 propositions de l'AMF

Le constat d'échec de la politique du logement menée depuis ces dernières années est aujourd'hui largement partagé parmi les maires et présidents d'intercommunalité. La réalité des chiffres est alarmante. Cette inquiétude s'installe à un moment où il n'y a jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux, où la paupérisation du parc social s'accélère, où l'absence de mesures de soutien à l'investissement locatif dédiées aux particuliers est définitivement actée et où une grande partie de la population ne peut plus être propriétaire en raison des effets combinés de la hausse des taux d'intérêts pour les crédits et de l'explosion globale des prix. Celle-ci devrait s'accroître à cause notamment de la rareté foncière liée à l'objectif ZAN. L'AMF tire le bilan de la politique du logement de ces dernières années et propose 25 pistes d'actions pour rompre efficacement avec les orientations prises et relancer durablement la production de logements.

Télécharger la contribution de l'AMF sur www.amf.asso.fr/ réf. 42113

Adressage des voies communales

L'AMF, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a organisé un webinaire le 13 mars dernier sur les nouvelles obligations de numérotage et de dénomination des voies imposées par la loi du 21 février 2022. Les règles d'adressage et ses bonnes pratiques ainsi que les outils gratuits mis à la disposition des maires pour constituer leur « Base Adresse Locale » ont été rappelés à cette occasion.

Un éclairage particulier a été apporté aux lieux-dits et hameaux. Il a été co-animé par Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF et Ariane Rose, cheffe de projet données à l'ANCT.

Retrouvez la vidéo de ce webinaire sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr/ réf. 42125

Démarche ÉcoQuartier

L'AMF, organise un webinaire sur la démarche ÉcoQuartier, le 19 mars à 14h30, avec le ministre de la Transition écologique (DHUP) et le président de la Commission nationale ÉcoQuartier, Florian Bercault, maire de Laval. À cette occasion, seront présentés les soutiens techniques, en ingénierie et financiers à la disposition des élus, à toutes les étapes et toutes les échelles de la démarche. Les échanges porteront sur plusieurs thématiques : sobriété foncière, transition sociale et redynamisation économique et commerciale des villes et des villages. Retrouvez toutes les ressources sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr/ réf. 42142

Plan France ruralités



Réunie le 27 février, la commission des Communes et Territoires ruraux de l'AMF a fait le point sur France ruralités, dispositif confirmant la reconnaissance des ruralités et leurs nombreux défis à

relever mais avec des moyens financiers limités au regard des ambitions fixées. Ce programme comprend quatre axes :

- le programme « Villages d'avenir », 100 chefs de projets dans les sous-préfectures qui apportent de l'ingénierie aux communes labellisées ;
- l'élargissement de la dotation aménité rurale (plus de 100 millions d'euros) ;
- des mesures sur les sujets de santé, d'école, de mobilité ;
- la création de France ruralité revitalisation (FRR) en remplacement des ZRR.

S'il permet de conserver les exonérations pour les entreprises dans 17 000 communes, la commission regrette que les critères définis par la loi de finances ne coïncident pas partout avec les besoins des collectivités rurales.

Elle est aussi revenue sur la question d'une éventuelle révision de la DGF qui nécessite de trouver des solutions d'équité pour mieux prendre en compte les charges portées par les communes rurales.

Enfin, un point sur les chemins ruraux a montré les outils réglementaires à disposition des maires pour les maintenir.

Consulter la note de l'AMF sur www.amf.asso.fr/ réf. 42153

Estimez votre dotation sur le site de l'AMF



L'édition 2024 de l'outil d'estimation de la DGF est en ligne depuis le 1^{er} mars sur le site de l'AMF. Cet outil, qui vous est proposé chaque année depuis 2018, vise à vous accompagner dans la préparation de vos budgets.

Accessible exclusivement aux adhérents de l'AMF, il permet aux communes d'avoir une estimation de leur dotation forfaitaire pour 2024. Pour les EPCI, l'outil de l'AMF leur permet d'obtenir une estimation de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation pour 2024. En 2023, près de 12 350 communes et EPCI adhérents ont utilisé cet outil.

Accédez à votre estimation 2024 en vous rendant sur www.amf.asso.fr/, sur la page dédiée aux outils exclusifs de l'AMF.

CITOYENNETÉ

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Rendez-vous aux jardins, événement organisé par le ministère de la Culture, soutenu par l'AMF, se tiendra les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024. Cette année, le thème « les cinq sens » propose au public de découvrir les jardins de France et d'Europe par la vue, le toucher, l'ouïe, l'odorat et même le goût, mais aussi d'échanger avec les acteurs et professionnels des jardins. Cet événement est une opportunité de taille pour les collectivités afin de valoriser les actions de protection, conservation ou création de jardins. Il permet

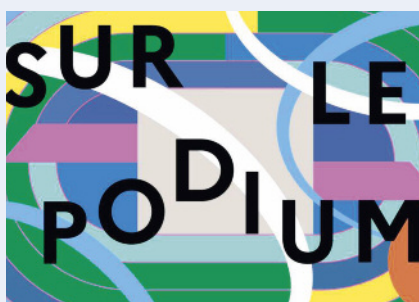


aussi la transmission au public de savoirs et de savoir-faire. Cette manifestation est l'occasion de mettre en place des animations : visites guidées, démonstrations, circuits de jardins, promenades musicales, jeux concours ou animations théâtrales. Retrouvez sur le site

de l'événement les conditions et démarches à suivre si vous voulez inscrire votre jardin dans l'agenda régional de l'événement. **CONTACT** <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr>

CULTURE

DIS MOI DIX MOTS



L'opération « dis-moi dix mots » mise en place par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, soutenue par l'AMF, célébrera la langue française cette année sur les thèmes du sport et de l'olympisme. Ainsi est organisé l'édition « dis-moi dix mots sur le podium » programmée jusqu'en juillet 2024. Elle consiste en l'organisation d'événements sur tous les modes autour des dix mots choisis. C'est un bon moyen d'améliorer la visibilité en bénéficiant de la notoriété de l'opération. L'inscription s'effectue directement sur le site du ministère de la Culture.

CONTACT <https://dismoidixmots.culture.gouv.fr>

SOCIAL

JOURNÉE NATIONALE DE L'UNCCAS

Le 93^e congrès des CCAS, CIAS, élus et agents, dont l'AMF est partenaire, se déroulera du 27 au 29 mars au Carré des docks du Havre, avec pour thème cette année « Les maires et leurs



CCAS face aux crises : agir, reconstruire, prévenir ». Cet événement sera l'occasion de s'intéresser, à travers de nombreuses modalités de travail et plusieurs intervenants, aux stratégies à mettre en œuvre ainsi qu'au rôle des CCAS face aux crises d'intensité et de nature différentes. Avant, pendant et après les situations de crise : quelles solidarités avec les plus fragiles ? Pour répondre à cette question, les inscriptions au congrès sont ouvertes jusqu'au 22 mars inclus sur le site de l'UNCCAS.

CONTACT <https://congres.unccas.org/fr>

PATRIMOINE

CONCOURS ARC NUCLEART



Initiative du CEA en partenariat avec l'AMF, la 23^e édition du concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » se déroulera en avril. Il consiste en la sélection par un jury composé de spécialistes, de représentants du CEA et de l'AMF, d'œuvres en matériaux organiques présentées par les communes ou intercommunalités participantes.

En 20 ans, ce sont plus de 85 restaurations effectuées. Les lauréats, en plus de leur participation à la cérémonie de remise de diplômes, bénéficieront de la gracieuse mise à disposition des compétences d'ARC-Nucléart pour réaliser les travaux de restauration de leurs œuvres. Retrouvez les informations pour candidater sur le site internet d'ARC-Nucléart.

CONTACT <https://congres.unccas.org>

ÉCOLOGIE

JOUR DE LA TERRE



Agissez pour la préservation de notre planète tous les jours et encore plus le 22 avril, Jour de la Terre.

L'association Jour de la Terre

France, en partenariat avec l'AMF, souhaite comme chaque année encourager les personnes et les collectivités à diminuer leur impact sur l'environnement.

Le Jour de la Terre est une grande manifestation participative, regroupant jusqu'à des millions de participants, avec près d'un milliard d'actions dans les nombreux domaines de l'environnement, en France comme à l'international. Les communes peuvent inscrire leur projet sur le site de l'association.

CONTACT <https://jourdela terre.org>

La taxe de séjour forfaitaire est conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel balaye les critiques de Marissol sur la taxe de séjour forfaitaire en la validant lors d'une QPC.

La société Marissol, exploitant un terrain de camping à Mézos, sur le territoire de la communauté de communes de Mimizan dans les Landes, a été à l'origine d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) contre l'intercommunalité. Celle-ci l'avait assujéti à une taxe de séjour forfaitaire, c'est-à-dire une taxe instaurée par le conseil communautaire sur la capacité d'accueil de l'hébergement, indépendamment de la fréquentation de ce dernier.

Le Conseil constitutionnel a ainsi été saisi le 8 novembre dernier afin de répondre à la saisine de la Cour de cassation dans le cadre de cette QPC demandée par Marissol. La société attaquait deux articles de loi : l'article L. 2333-26 permettant l'instauration d'une taxe de séjour ou d'une taxe de séjour forfaitaire par les communes (ou intercommunalités), et l'article L. 2333-41 du Code général des collectivités territoriales asseyant la taxe de séjour forfaitaire sur la capacité d'accueil de l'hébergement. Marissol considérait le premier article comme une « atteinte au principe d'égalité devant la loi », et le second comme ne remplissant pas « l'exigence de prise en compte des facultés contributives ».

Sur l'inégalité de la taxe forfaitaire, les arguments de la

société Marissol ont été balayés par le Conseil constitutionnel rappelant qu'il « ressort des termes mêmes du paragraphe III de l'article L. 2333-26 du code général des collectivités territoriales que seuls des hébergements de nature différente peuvent être soumis à des régimes d'imposition distincts ». Or, ici, « la différence de traitement [...] est fondée sur une différence de situation et est en rapport direct avec l'objet de la loi qui est de permettre aux communes de choisir le régime d'imposition le plus adapté en vue d'assurer, pour chaque nature d'hébergement et au regard des circonstances locales, le recouvrement de la taxe de séjour ».

Sur la non prise en compte des facultés contributives, les sages de la rue Montpensier ont rejetés les griefs de Marissol. Tout d'abord, l'imposition forfaitaire est « en lien avec l'objectif poursuivi » : celui de « faciliter le recouvrement de la taxe de séjour ». Ensuite, l'imposition n'aurait « pas pour effet d'assujétir le contribuable à une imposition dont l'assiette inclurait une capacité contributive dont il ne disposerait pas ». Enfin, la taxe de séjour forfaitaire prendrait en compte la durée de la période d'ouverture de l'établissement.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr / réf. 42151

Certification de l'identité numérique

Le ministre Gérald Darmanin a annoncé, le 14 février 2024, la généralisation de l'application France Identité qui implique de détenir la carte d'identité nouveau format et qui permet de justifier de son identité en ligne. L'utilisateur détenant une telle identité numérique peut la faire certifier auprès d'une commune équipée d'un dispositif de recueil (DR) et formée. Son identité est alors vérifiée lors d'un face-à-face avec un agent grâce à une comparaison des empreintes sur le DR. La certification permet de réaliser à distance des démarches nécessitant un déplacement pour vérifier l'identité.

À ce stade, le seul usage est la demande de procuration de vote 100 % dématérialisée.

Après une expérimentation dans une cinquantaine de communes, il est prévu d'élargir la certification à de nouvelles communes afin d'atteindre 350 communes d'ici aux élections européennes de juin 2024. Les 10 plus grandes communes de France ont été invitées à rejoindre le dispositif. Pour les communes engagées, la dotation titres sécurisés sera majorée en conséquence.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

La généralisation du risque d'incendie demande une attention de la part des maires. Les obligations légales de débroussaillage (OLD), qui concernent actuellement 46 départements, plus de 7 000 communes et plus de 2,3 millions de propriétés, visent à mieux prévenir et à lutter contre les feux de forêt et de végétation. Les maires, au titre de leur pouvoir de police, ont la responsabilité d'en assurer le contrôle et de se substituer aux propriétaires défaillants.

Pour accompagner les maires dans cette démarche, le ministère de l'Écologie a mis à jour la page feux-foret.gouv.fr en ajoutant une FAQ :

- sur la page feux-foret.gouv.fr (sous la vignette "cliquez ici"),
- sur l'espace élus (bloc ressource sous la présentation des deux webinaires),
- sur l'actualité FAQ feux dans la question "quelle stratégie nationale de prévention des feux de forêt en France" et en ressource en fin de page.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

GÉNÉRALISATION

L'expérimentation du compte financier unique est rentrée dans sa phase finale. Le CFU concerne 4 878 collectivités au titre de l'exercice 2023.

Fort de ce constat, le législateur a entériné par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 la généralisation du CFU à l'ensemble des budgets sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026. Un déploiement par « vagues de trois exercices budgétaires » est prévu pour tenir compte des charges sur les plans organisationnel et informatique. Ainsi :

- les expérimentateurs actuels devront produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice 2024 et au-delà ;
- les autres budgets pourront mettre en place un CFU sur leurs comptes 2024, 2025 ou 2026 au plus tard.

Par ailleurs, la loi de finances 2024 élargit le bénéfice du CFU à d'autres types de collectivités tels que CNFPT, CCAS/CIAS, caisses des écoles, ASA/AFR, centres de gestion, etc. Le CFU deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Référent déontologue

Interrogée sur le statut du référent déontologue, par l'AMF, la DGCL a fourni des précisions. Le référent déontologue relève du statut de la vacation (emploi non permanent). Il assure une mission de conseil auprès des élus locaux qui peut être assimilée à la réalisation d'une tâche précise et ponctuelle correspondant à la définition de vacataire (cf la circulaire relative à la réforme du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986). L'article 40 du code de procédure pénale, imposant aux agents publics le signalement de crimes ou de délits dont ils auraient connaissance dans leurs fonctions, ne leur est pas applicable.

La vie du réseau

La force du réseau

Lors de la réunion des directeurs d'association départementale du 7 février 2024, **Véronique Pouzadoux**, présidente de l'Association départementale (AD) des maires de l'Allier, secrétaire générale adjointe de l'AMF, chargée du réseau des AD aux côtés de **Joël Balandraud**, s'est présentée aux 80 directeurs présents ou connectés.

Les combats portés par l'AMF dans la loi de finances 2024 et les enjeux principaux sur lesquels l'AMF est pleinement mobilisée ont été rappelés en introduction. Puis les services de l'AMF ont présenté une partie de leurs dossiers d'actualité : le ZAN, le stationnement (LAPI), le logement, la lutte contre les violences faites aux femmes, les conditions d'exercice du mandat, les communes nouvelles, les transferts de compétences, les agences postales, les problématiques liées au numérique, la sécurité et la prévention de la délinquance. Les questions des participants ont rythmé la dense matinée. L'après-midi, après des échanges sur la vie du réseau, Maître Thibault de Montbrial, avocat pénaliste, a présenté les modalités de constitution de partie civile par les associations départementales dans le cas d'agressions d'élus.

Calendrier 2024 des prochaines formations de l'AMF

Les experts formateurs de l'AMF proposent de nombreuses thématiques aux dates suivantes :

- 18 mars : le mécénat et les financements alternatifs
- 25 mars : les fondamentaux de l'intercommunalité
- 8 avril : la gestion des situations difficiles
- 22 avril : les conflits de voisinage : quand élu rime avec médiation

● 22 avril : porter et promouvoir un projet autour de la petite enfance

● 29 avril : les marchés adaptés aux petites communes.

Ces formations sont éligibles au DIF Élu ou finançables par le budget formation des élus de la collectivité.

Inscriptions : formation@amf.asso.fr

L'équipe Formation peut également vous aider dans les démarches de l'identité numérique La Poste et de Mon Compte Élu au 01 44 18 13 54.

Retrouvez la parole des élus de l'AMF sur les réseaux



La nouvelle collection d'entretiens vidéo « Paroles de maires » de l'AMF a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux locaux et à l'action des maires. Cette série, alliant pédagogie et synthèse, décrypte clairement les défis majeurs des communes et de leur intercommunalité. Chaque entretien, d'une durée d'environ 3 minutes, souligne les difficultés rencontrées par les élus locaux et les solutions concrètes qu'ils proposent. Réalisées face caméra, chaque vidéo interroge un élu référent de l'AMF sur un enjeu lié aux domaines d'expertise de l'Association. *Retrouvez les premiers entretiens sur les réseaux sociaux de l'AMF : YouTube, LinkedIn, X, Facebook, Threads, et le site internet de l'AMF.*

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 421 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques :

© Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p. 1, p. 2, p. 3 ; © Arc-Nucléart/C. Terpent, p. 4.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 421 DE MARS 2024

Enjeu. Fermetures de classes. Les élus mis devant le fait accompli.

Enquête. Dignes domaniales : après le transfert, les collectivités parent à l'urgence.

Pratique. Assurance : passer un marché public efficient.

Juridique. Vidéoprotection : les règles à respecter.

Votre mandat. Impôt sur le revenu : la déclaration des indemnités de fonction

Sfil, une banque 100% publique, 100% française...
100% dédiée à l'intérêt général !

2023

l'année de tous les records

4,3

milliards d'€
de financement du
secteur public local
français

80000

tonnes de CO₂
évités pour lutter contre le
réchauffement climatique
chaque année

35

millions d'utilisateurs
utilisant des investissements
financés par nos prêts verts
depuis 2019



Plus d'infos sur sfil.fr & sur nos réseaux sociaux (LinkedIn et X)